

RESOLUTION DE NAIROBI RELATIVE A L'ETHIQUE

NOUS, participants de l'Atelier de haut niveau sur l'éthique de la région de l'Afrique orientale et australe, organisé à Nairobi, Kenya, du 20 au 23 février 2007, par l'Organisation mondiale des douanes, en coopération avec le Centre régional de renforcement des capacités d'Afrique orientale et australe (CRRCA AOA) et accueilli par l'Administration fiscale du Kenya avec le parrainage du Secrétariat du Commonwealth et de l'Agence suédoise de coopération au développement international ;

NOUS RE-ENGAGEANT envers la Déclaration d'Arusha révisée de l'Organisation mondiale des douanes concernant l'éthique douanière adoptée en 2003 et envers la Déclaration de Maputo adoptée en 2002;

RECONNAISSANT :

- que les administrations des douanes remplissent sur le plan fiscal, économique et social, diverses fonctions importantes qui ont une incidence significative sur les capacités d'une nation à bénéficier de l'expansion et du développement du commerce mondial;
- que la corruption est un problème mondial et qu'une volonté politique forte et le rôle dirigeant des administrations des douanes sont nécessaires pour lutter contre la corruption et renforcer l'éthique;
- que l'Organisation mondiale des douanes a élaboré des normes et des programmes dont l'éthique constitue l'un des éléments clés pour appuyer les Membres dans les efforts qu'ils déploient pour moderniser les services douaniers;
- que les Membres peuvent tirer parti de la réserve d'experts constituée à l'échelon régional pour appuyer la mise en œuvre des stratégies visant à promouvoir l'éthique;

PRENANT ACTE :

- que l'éthique douanière renforce la confiance des usagers envers les institutions gouvernementales, prévient les maux importants, contribue au respect volontaire des lois, règlements et directives, facilite le commerce international, les investissements étrangers et le développement économique, et accroît le niveau de sécurité et de protection de la communauté à l'échelon national;
- qu'un niveau élevé d'éthique est absolument essentiel pour sécuriser la chaîne logistique internationale et supprimer les obstacles inutiles au commerce international, et constitue l'une des normes clés du SAFE Cadre de normes de l'Organisation mondiale des douanes;
- que diverses mesures positives et constructives ont été prises par de nombreuses administrations des douanes de la région de l'Afrique orientale et australe aux fins de la mise en œuvre de mesures pratiques et efficaces destinées à lutter contre la corruption, notamment la création d'une réserve d'experts dans la région;

ESTIMANT :

- qu'un développement et une gestion efficaces des ressources humaines constituent l'un des éléments les plus importants nécessaires au succès de la mise en œuvre de la Déclaration d'Arusha révisée et au renforcement de l'éthique au sein des administrations douanières;

- que la simplification des régimes douaniers et l'utilisation de la technologie de l'information minimisent les interventions humaines inutiles et les comportements fautifs éventuels;
- que le renforcement des partenariats douane-entreprises et de la coopération douane-douane permettra de favoriser les initiatives visant à lutter contre la corruption et à promouvoir l'éthique et de veiller à leur caractère durable

RECONNAISSANT que l'instauration de l'éthique au sein de la douane constitue une responsabilité partagée des administrations des douanes, des milieux commerciaux et de la société civile;

DECIDONS :

- de nous engager à faire preuve de notre capacité à jouer un rôle dirigeant fort en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir l'éthique;
- d'appliquer une politique 'tolérance zéro' contre la corruption sous toutes ses formes;
- de prendre des mesures pratiques complètes pour mettre en oeuvre la Déclaration d'Arusha révisée concernant l'éthique douanière en utilisant le Guide de l'OMD pour le développement de l'éthique et les autres outils pertinents;
- de moderniser les systèmes, de promouvoir l'application de technologies modernes aux fins des contrôles douaniers et du dédouanement, sur la base des normes internationales comme la Convention de Kyoto révisée, de réduire les opportunités qui s'offrent aux fonctionnaires des douanes et aux membres des milieux commerciaux d'accroître leurs revenus;
- de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies appropriées de développement et de gestion des ressources humaines, notamment de formation et de motivation, visant à renforcer et à garantir les normes maximales de conduite et d'éthique professionnelle;
- d'instaurer avec les milieux commerciaux un partenariat positif et efficace qui permette de résoudre avec combativité le problème de la corruption;
- de concevoir, de mettre en oeuvre et d'examiner périodiquement des Codes d'éthique et de conduite appropriés dans les administrations des douanes;
- de coopérer avec l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organes pour concevoir des études de cas concernant la bonne gouvernance et l'éthique;
- de participer activement aux instances de l'Organisation mondiale des douanes consacrées à l'éthique et à d'autres activités internationales/régionales connexes, y compris le Forum mondial sur la lutte contre la corruption et la protection de l'éthique;
- d'établir des plans d'actions régionaux et nationaux sur l'éthique;
- d'échanger des informations concernant les stratégies et les meilleures pratiques en matière d'éthique;

- de concevoir et de mettre en oeuvre des mécanismes d'évaluation mutuelle sur l'éthique; et
- de recourir au CRRC AOA et à la réserve régionale d'experts pour soutenir une approche régionale de l'éthique.

Fait à Nairobi, Kenya, le 23 février 2007
